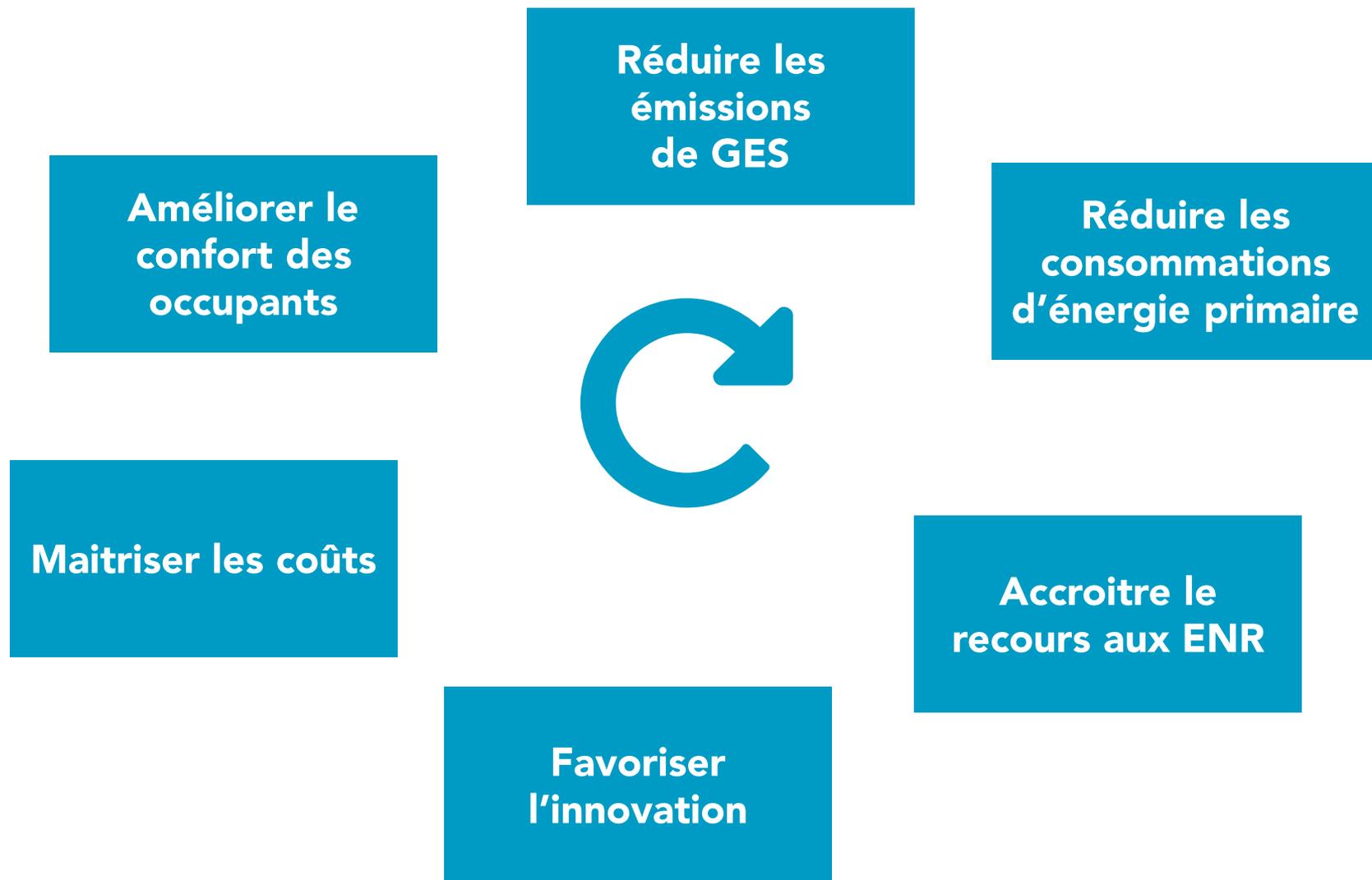


# Contribution à la concertation RE2020 « Regard sur la vision globale de la réglementation »

Réunion de concertation n°5 RE 2020 - 24 juillet  
2020

# La future RE2020 doit concilier plusieurs objectifs



## La RE2020 doit aussi conduire à un mix diversifié sur le plan énergétique

- **Le gaz est une énergie stockable et en pleine dynamique de verdissement. Il constitue dans le mix énergétique l'une des solutions les plus adaptées aux variations saisonnières du chauffage dans le bâtiment.**
- **Le gaz vert fait partie intégrante des scénarios long terme de la France, y compris dans le bâtiment où il pourra continuer de jouer son rôle.**
- **Une électrification massive du chauffage serait préjudiciable à plusieurs titres :**
  - Augmentation de la pointe électrique ► sollicitations des moyens de pointes très fortement carbonés, risque sur la sécurité d'approvisionnement énergétique
  - A terme, hausse des coûts pour la collectivité et pour les clients finaux
- **Face à ces enjeux, GRDF formule des propositions pour que la RE2020 conduise à des bâtiments à la fois plus performants que ceux de la RT2012, diversifiés sur le plan énergétique et abordables pour les clients**
- **GRDF propose également un mécanisme de financement de la production additionnelle de biométhane, sans recours au budget de l'état, et répondant aux enjeux de la RE2020. Ce mécanisme contribuera à accélérer le verdissement du réseau gaz.**

# Les préconisations de GRDF pour la RE2020

## Sur l'Énergie

### Sobriété, efficacité énergétique & recours aux ENR

- ❑ L'indicateur Bbio peut être renforcé dans les secteurs qui le nécessitent, tout en veillant à conserver un coût du kWh économisé acceptable.
- ❑ Le Bbio ne traite pas tout. Il ne prend pas en compte les pertes liées à la production d'ECS, ni celles liées à la génération/distribution/émission de chauffage
- ❑ En complément du Bbio, il faut renforcer dans les mêmes proportions, l'exigence sur la consommation d'énergie primaire (Cep et/ou Cep,nr), afin de conserver la compétitivité des systèmes les plus performants, d'accroître celle des ENR et de baisser les émissions de GES
- A titre d'illustration, renforcer le Bbio sans changer le Cep obligera les PAC à renforcer l'isolation mais n'aura aucun impact sur les solutions EJ
- Par ailleurs, un logement chauffé au gaz a vu ses émissions de GES divisées par deux, entre la RT2005 et la RT2012, grâce au renforcement de l'exigence sur la consommation d'énergie primaire (valable pour toutes les énergies)

### Nos réserves

- ❑ **Eges\_energie** : par construction, cet indicateur flèche vers l'électricité mais pas nécessairement vers les ENR (risque d'exclusion du solaire thermique). **Nous n'y sommes pas favorables.**
- ❑ **Ratio Chaleur Renouvelable** : indicateur intéressant mais qui présente à date des écueils : il n'embarque pas le PV, sa méthodologie ne semble pas stabilisée. **Nous préconisons un affichage de cet indicateur sans seuil dans un 1<sup>er</sup> temps.**

# Les préconisations de GRDF pour la RE2020

## **Sur les émissions de GES**

### **Nous préconisons la fixation d'un seuil global sur les émissions de GES.**

- ❑ Cela s'inscrit dans une logique d'objectif de résultat (loi ESSOC) ainsi que dans celle d'une réglementation globale bâtiment (et non « par élément »)
- ❑ Cela laisse aux concepteurs un peu plus de souplesse dans le choix des solutions & modes constructifs à mettre en œuvre en fonction des contraintes projet (dans la limite du seuil Eges\_global)
- ❑ Cela n'exclut en soi aucune solution ou mode constructif mais nécessite, pour ces solutions, d'aller chercher des gisements Carbone sur d'autres éléments du bâti ou des systèmes → par ex, le solaire thermique à appoint gaz peut rester éligible en faisant un effort sur le contributeur Produits de construction & Equipements

### **Pour être ambitieux, ce seuil global pourrait par exemple être calé sur les solutions hybrides (ex : chaudière condensation + PAC pour l'ECS) couplées à un mode constructif standard**

- ❑ Cela représenterait un gain ~ 30% sur les émissions de GES par rapport à la RT2012

# Les préconisations de GRDF pour la RE2020

## **Sur le confort d'été (1/2)**

### **Nos réserves**

- ❑ Il y a un risque fort d'une généralisation de la climatisation dans tous les logements neufs, selon les résultats du GT Modélisateur :
- Les consommations de climatisation fictive sont quasi systématiquement activées dans toutes les zones climatiques
- Aucun des leviers alternatifs à la climatisation ne permet de descendre en dessous du seuil d'inconfort (fixé à 350 °C.h)

# Les préconisations de GRDF pour la RE2020

## *Sur le confort d'été (2/2)*

### Nos préconisations dans ce contexte

- ❑ Il faut favoriser la conception bioclimatique et le recours aux systèmes de rafraîchissement passifs, face à la climatisation qui génère hausse des consommations, phénomènes « îlots de chaleur » et recours supplémentaires à des fluides frigorigènes.

Nous proposons deux options pour ce faire :

#### Option 1 :

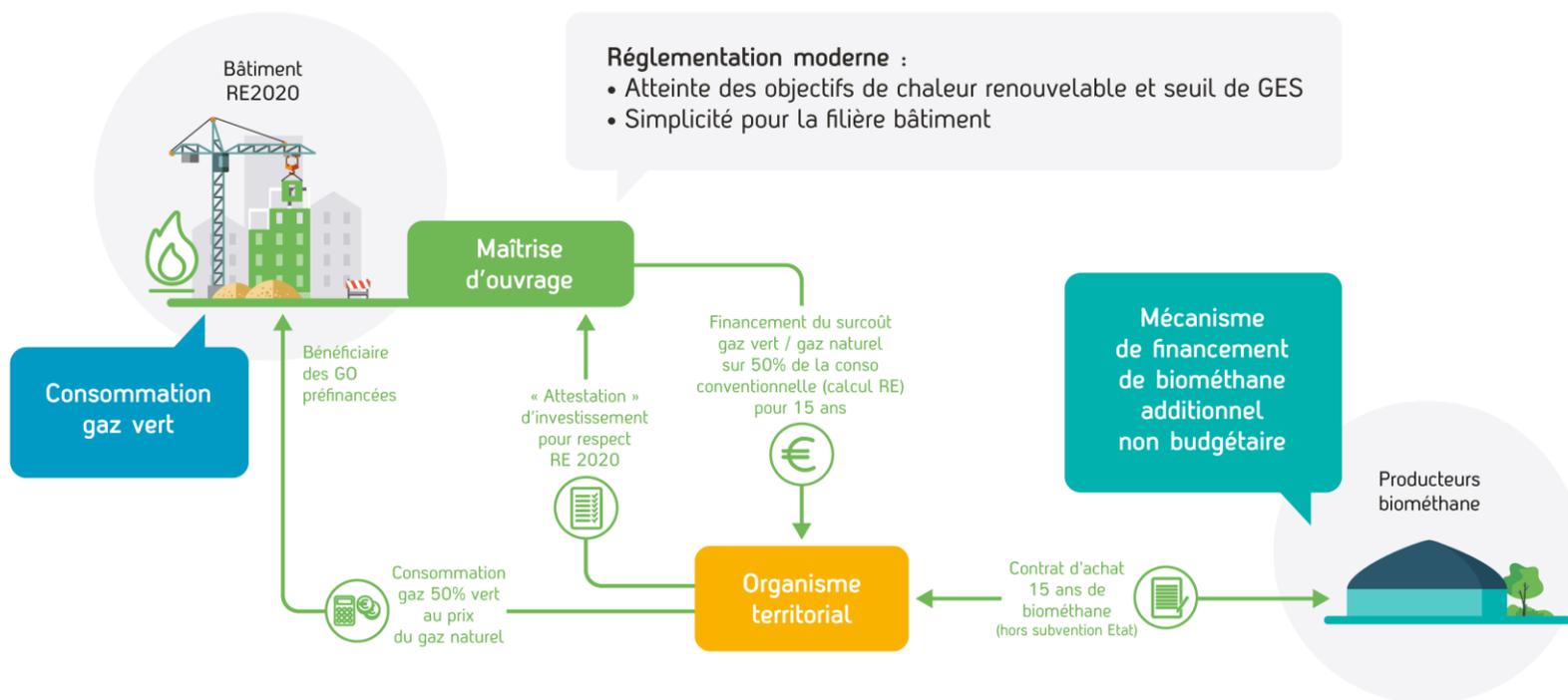
- Faire un calcul systématique de l'inconfort d'été **que le bâtiment soit ou non climatisé ensuite** (calcul des Degrés-Heures en mode TH-DB avec prise en compte des systèmes de rafraîchissement passif)
- Fixer le 1<sup>er</sup> niveau d'inconfort (DH min) sur la base de bâtiments déjà équipés de solutions de rafraîchissement passif simples de mise en œuvre (brasseurs d'air par ex).

#### Option 2 :

- Fixer des obligations de moyens (recourir systématiquement à une ou plusieurs solutions de rafraîchissement passif)

# Les préconisations de GRDF pour la RE2020

## Inclure le mécanisme de financement de la production additionnelle de biométhane dans la RE2020

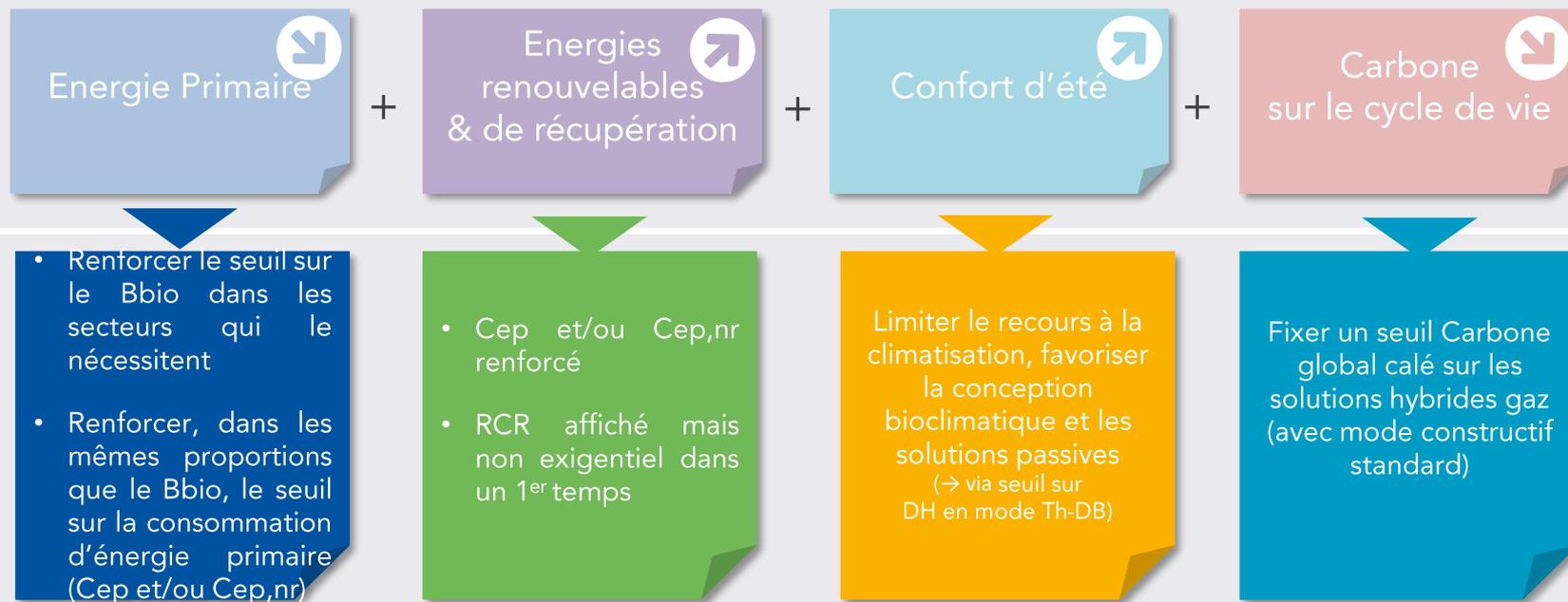


# Les préconisations de GRDF pour la RE2020

## En synthèse

► La RE2020 doit concilier des objectifs multiples en capitalisant sur les réussites de la RT2012 : Limiter des émissions de GES et les consommations d'énergie primaire, construire des logements abordables, confortables et plus performants, avec un recours accru aux ENR, limiter l'augmentation de la pointe électrique et favoriser un mix diversifié.

► Cela passe par ...



► Cela passe aussi par l'intégration du mécanisme de production supplémentaire de biométhane dans la RE2020